

DOCUMENT D'INFORMATION CLE POUR L'INVESTISSEUR Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SYCOMORE L/S MARKET NEUTRAL

ISIN : FR0010231175 (part R)
FCP de droit français géré par Sycomore Asset Management



Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP est de réaliser sur un horizon minimum de placement recommandé de vingt-quatre (24) mois une performance annualisée supérieure à celle de l'indice EONIA capitalisé.

La stratégie d'investissement repose sur une combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les marchés d'actions, à l'intérieur d'une fourchette d'exposition globale du portefeuille aux actions allant de -10% à +10%, le portefeuille demeurant investi en permanence pour au moins 75% en instruments éligibles aux plans d'épargne en actions. Le portefeuille pourra comporter les positions suivantes :

- positions acheteuses sur actions, considérées comme sous-évaluées, directement ou via des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ;
- positions vendeuses sur actions, considérées comme surévaluées, via des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ;
- positions de couverture sur les grands indices actions, via des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré ;
- positions monétaires, via des instruments du marché monétaire notés au moins AA par les agences de notation et/ou des OPCVM (maximum 10% de l'actif) ayant pour objectif la réalisation d'une performance monétaire ;
- positions obligataires, via des obligations et autres instruments de dette (hors titrisation) notés au moins BBB.

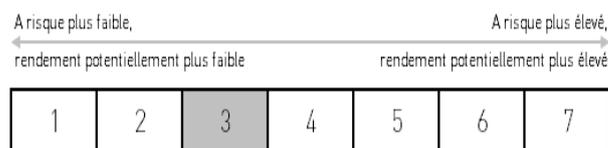
Les positions cumulées en instruments monétaires et obligataires ne pourront représenter plus de 25% de l'actif du FCP. Les positions générant une exposition à des devises autres que l'Euro (et donc un risque de change) peuvent représenter jusqu'à 25% du portefeuille. Enfin, les positions sur actions de pays non mentionnés par le dispositif PEA représenteront jusqu'à 20% de l'actif net du FCP, l'investissement dans des pays généralement considérés comme émergents étant interdit.

La part R capitalise (réinvestit) ses revenus.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour chez BNP Paribas Securities Services à 12 heures, puis exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, établie chaque jour de bourse de Paris.

Profil de risque et de rendement

L'indicateur ci-contre reflète l'exposition neutre du FCP aux marchés d'actions et la mise en œuvre d'une stratégie de type « long / short ». Il repose sur des données historiques de volatilité qui peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, de même que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».



La valeur en risque (VaR) du FCP à un horizon de 20 jours ouvrés et avec une probabilité de 99% ne pourra excéder 4%. Cela signifie, avec une probabilité de 99%, que la perte enregistrée sur 20 jours ouvrés par un investisseur ne devrait excéder 4%. Cette limite représente un objectif exprimé en termes de probabilités et ne saurait constituer une garantie ou protection du capital, qui peut ne pas être intégralement restitué.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur

- Le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des instruments monétaires et/ou à des OPCVM monétaires et/ou à des titres de créances (hors titrisation). Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée, et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative.

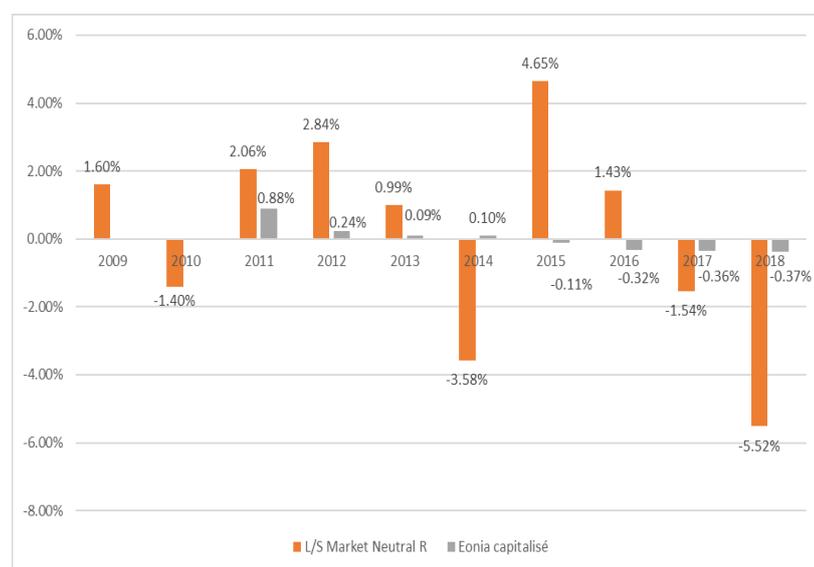
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement		
Frais d'entrée	5%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Les chiffres communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le FCP sur une année		
Frais courants	1.21%	Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/06/18, et peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : la commission de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	20% TTC au-delà de l'indice EONIA capitalisé, avec High Water Mark	Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice : 0.02%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section 'Frais et Commissions' du prospectus du FCP, disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com.

Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Année de création du FCP : 2005

Date de création de la part : 15/09/2005

Devise d'évaluation des performances passées : Euro (EUR)

Les performances antérieures au 27 avril 2009 ont été réalisées selon une stratégie d'investissement différente de celle mise en œuvre aujourd'hui.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite aux mêmes coordonnées.

Fiscalité : le FCP est éligible au dispositif fiscal français des plans d'épargne en actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/01/2019.